

Délibération n°2024-10-17-04-CA

Relative au Budget rectificatif n°1 d'Aix-Marseille Université pour l'année
2024 – Fondation Universitaire AMIDEX

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2023/12/19-03-CA du Conseil d'administration approuvant le Budget initial d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget de la Fondation Universitaire A*Midex , décrit comme suit :

1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- 75 056 357 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
 - 29 569 279 € en personnel
 - 25 245 348 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 20 241 730 € en investissement
- 73 249 858 € de Crédits de Paiement, dont :
 - 29 569 279 € en personnel
 - 26 814 898 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 16 865 681 € en investissement
- 53 053 635 € de prévisions de Recettes Encaissées
- 20 196 223 € de Solde Budgétaire (déficitaire).

2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- - 310 458 € de résultat patrimonial

- - 360 458 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 112 998 € de variation de fonds de roulement
- - 21 095 197 € de variation de trésorerie.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 7 abstentions).

Membres en exercice : 36

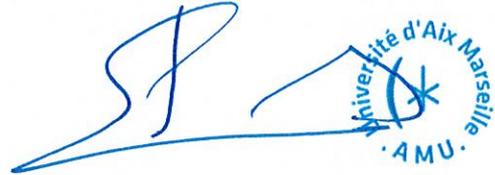
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 24 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **21 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le :

21 OCT. 2024